

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents: 10

Votants: 10

Procurations: 0

Convocation 27 mai 2025

Délibération Numéro

2025.05.06.15

Objet:

TARIFS CENTRE DE LOISIRS
ANNEE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217600907-20250605-2025050615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication: 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 juin 2025

Le cinq juin deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente la tarification des tarifs du centre de loisirs depuis le 1^{er} juillet 2024 :

Quotient familial	Commune		Hors commune	
	1 enfant	2 enfants et +	1 enfant	2 enfants et +
QF < 300 €	9€	8€	11€	10€
300< QF < 600	12€	11€	14€	13€
600 <qf 900<="" <="" td=""><td>14€</td><td>13€</td><td>16€</td><td>15€</td></qf>	14€	13€	16€	15€
900< QF < 1500	15€	14€	17€	16€
QF> 1500	16€	15€	18€	17€
Non allocataire/ Non renseigné	17€	15€	18€	17€

Monsieur Le Maire propose de ne pas revaloriser les tarifs actuels pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour- 0 voix contre – 0 abstention).

Le règlement intérieur reste inchangé (joint à la présente délibération)

→ **Approuve** les tarifs du Centre de Loisirs ci-dessus énumérés.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

La Secrétaire de séance

M. Maillan

Martine MAILLARD

GAL